



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Mme Janvier

Tél : 01 40 97 23 36

pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr

Dossier n° 87704

Nanterre, le **21 OCT 2024**

Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine

à

Monsieur le maire de Clichy

Objet : demande de permis de construire n° 092 024 24 D0007 déposée par la SCCV CLICHY LOGEMENTS.

Réf. : votre courriel du 28 mai 2024.

Par courriel référencé ci-dessus, vous avez sollicité mon avis sur la demande de permis de construire n° 092 024 24 D0007 relative à la construction d'un ensemble de logements collectifs, de commerces et d'un parc situé 30 rue Pierre Bérégovoy à Clichy.

Ce projet immobilier est situé sur un site faisant l'objet d'un Secteur d'informations sur les Sols (SIS) n° SSP000006601 lié à l'exploitation passée d'installations de production de câbles puis à l'installation de la société BIC. Le site a été remis en état pour un usage industriel.

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, la SCCV CLICHY LOGEMENTS m'a transmis une attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines (ATTES-ALUR) datée du 02 mai 2024 et réalisée par le bureau d'études SOLER IDE, certifié dans le domaine des sites et sols pollués.

Je vous rappelle qu'en l'absence d'usage sensible au sens de l'article D. 556-1 A du code de l'environnement, l'inspection des installations classées ne contrôle pas le fond de cette attestation ni les études de sols sur lesquelles elle est fondée. L'attestation est émise sous la responsabilité de la SCCV CLICHY LOGEMENTS avec l'appui de son bureau certifié, et sous le contrôle de l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Aussi, je vous informe que je n'ai pas d'avis à émettre sur la demande de permis de construire n° 092 024 24 D0007 au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Le Directeur
Le préfet
de la Citoyenneté et de la Légalité**
Jean-Pierre DE COURS